

APPEL A PROJETS 2026

*Restaurer le patrimoine viticole
des Climats du vignoble de Bourgogne –
Patrimoine mondial*

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE



© Michel Joly, Armelle

Contact :

Association des Climats du vignoble de Bourgogne

21, av Charles de Gaulle – 21200 BEAUNE

Nathalie HORDONNEAU-FOUQUET

@ developpement@climats-bourgogne.com

☎ 06 56 72 97 58

➤ **Dossier et pièces à fournir en 1 exemplaire à l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne :**

- Par mail à : developpement@climats-bourgogne.com

OU

- Par courrier + photos en version numériques obligatoires

➤ **L'Adhésion à l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne est obligatoire avant l'instruction du dossier.**

- Renseignements et paiements : <https://www.climats-bourgogne.com/>
Rubrique Soutenez > Adhésion

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- ☐ Le **dossier** suivant dûment rempli.
- ☐ Les **devis** TTC correspondants aux travaux devant être réalisés
*Pour la restauration d'un mur de soutènement, un devis de restauration **en pierre sèche** est **obligatoire**.*
- ☐ Jeu de **photos numériques**, dont :
 - photos d'ensemble de l'élément à restaurer
 - photos de détail de l'élément à restaurer
 - photos prises du domaine public

Les photos numériques seront impérativement au format image (.jpg ; .png, .bmp,...) et de bonne qualité.
- ☐ Un extrait du **plan cadastral** :
Indiquer l'élément à réhabiliter sur ce plan cadastral (au stylo), et le lieu de prise de vue de la photo du domaine public.
- ☐ Un **justificatif de propriété** : acte notarié, attestation notariale ou Procès-verbal de l'Assemblée Générale pour une copropriété.
- ☐ Un **K-bis** pour les sociétés propriétaires (SCI, ...)
- ☐ La **fiche engagement Entreprise**, remplie et signée par l'entreprise en charge des travaux.
- ☐ Un **RIB**
- ☐ Adhésion à jour à l'Association des Climats
N.B. : pour être instruit le dossier doit être complet et le porteur de projet doit être adhérent à l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne

ATTENTION : les travaux ne doivent pas commencer avant l'attribution de la décision d'octroi

FICHE « PROPRIETAIRE »

A- L'élément patrimonial est détenu par une personne physique (cocher) :

☐ M. et Mme ☐ M. ☐ Mme

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse **principale** :

Code postal : Commune :

Tél. dom. : Tél. port. : Tél. bureau :

E-mail :

Statut (cocher) : ☐ Plein propriétaire ☐ Indivisaire
 ☐ Usufruitier ☐ Copropriétaire
 ☐ Nu-propriétaire ☐ Autre :

B- L'immeuble est détenu par une société ou une collectivité :

Nom de la société (ou collectivité) :

Nom et prénom du gérant (ou du maire) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. dom. : Tél. port. : Tél. bureau :

E-mail :

FICHE DE L'ÉLÉMENT PATRIMONIAL A REHABILITER

A- Localisation de l'élément à réhabiliter

Références cadastrales :

Commune :

Section n° : Parcelles n° :

Nom du Climat ou Adresse de l'élément patrimonial :

B- Visibilité depuis la Voie Publique :

L'élément patrimonial est-il visible depuis la voie publique ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, depuis :

☐ une route ☐ un chemin de randonnée ☐ une voie ferrée

☐ autre :

Précisions éventuelles sur la visibilité :

.....
.....

C- Description et intérêt patrimonial de l'élément patrimonial

Préciser date/période de construction, matériaux, et éléments caractéristiques du patrimoine :

.....
.....
.....
.....
.....

D- Etat actuel de l'élément patrimonial

(Risques de dégradation, de disparition, aménagements antérieurs, ...)

.....
.....
.....
.....
.....

A- Nom du maître d'œuvre responsable des travaux

☐ Propriétaire ☐ Maître d'œuvre différent (nom) :

B- Description des travaux envisagés :

(Joindre un devis obligatoirement)

.....

.....

.....

.....

.....

➤ **Montant total des travaux :** **€ TTC**

➤ **Nom du prestataire :**

C- Date prévisionnelle

➤ **Période envisagée pour les travaux :**

D- Plan de Financement

En cas de subventions complémentaires obtenues pour le projet (Collectivité territoriale / Association / Fondation du Patrimoine / ...), merci de renseigner :

➤ **Nom du Co-financeur :**

➤ **Montant des subventions complémentaires :** **€ TTC**

AUTORISATION DU PROPRIETAIRE

Je soussigné, Mme / M. :

Demeurant :

Dans le cadre de ma demande d'aide auprès de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne, je m'engage expressément :

- ♦ à ce que les renseignements fournis à l'appui de ma demande soient exacts et à n'avoir omis aucune précision ou élément de nature à remettre en cause l'attribution de l'aide ;
- ♦ à ce qu'il n'y ait pas eu de changement dans mon statut mentionné dans l'acte notarié annexé à ma demande ;
- ♦ à ne pas commencer les travaux concernés avant la décision d'octroi d'aide de la part de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne ;
- ♦ à réaliser les travaux tels qu'ils ont été présentés et décrits dans ma demande, approuvé par l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne ;
- ♦ à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à l'exécution des travaux ;
- ♦ à informer par voie officielle l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne en cas de changement d'entreprises ;
- ♦ à informer l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne de la fin du chantier et lui fournir des photos du projet aidé ainsi que les factures acquittées pour le versement de l'aide.

Dans le cadre exclusif de sa communication, j'autorise l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne :

- ♦ à utiliser, reproduire ou diffuser les photographies fournies par mes soins de l'élément patrimonial réhabilité, objet d'une aide, sur tous supports papier, télévisuel ou électronique, pour une période de 10 ans à compter de la date de la première publication ;
- ♦ à éventuellement modifier, recadrer et/ou accompagner de commentaires écrits les photographies fournies par mes soins de l'élément patrimonial réhabilité.

Signature

Fait le / /

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

A

FICHE « ENGAGEMENTS » ENTREPRISE Pour la restauration de murets, murs ou murs de soutènement

Cette fiche a pour objectif de préciser les techniques de restauration utilisées et engage l'entreprise à respecter les éléments techniques proposés.

Quelle technique de restauration est envisagée pour l'élément patrimonial ?

- | | | |
|---|---|--|
| ☐ Restauration en pierres sèches (aucun mortier utilisé) | ☐ Restauration en pierres avec âme de mortier de chaux | ☐ Autre, à préciser :
.....
..... |
|---|---|--|

Quelle est l'origine des pierres utilisées ?

- | | | |
|--|--|---|
| ☐ Pierres d'origine
Proportion : % | ☐ Pierres de récupération
Proportion : %
Origine :
Couleur : | ☐ Pierres neuves
Proportion : %
Origine :
Couleur : |
|--|--|---|

Autres précisions :

Quel type de mortier envisagez-vous d'utiliser ?

- | | |
|--------------------------------|--|
| ☐ Aucun | ☐ Chaux
Marque et type : |
|--------------------------------|--|

Autres précisions :

Quel type de couverture prévoyez-vous ?

- | | |
|---|---|
| ☐ Laves
<i>Nbre de rang :</i>
<i>Origine des Pierres :</i> | ☐ Pierres en hérisson
☐ Opus :
<i>Mortier :</i> |
| ☐ Pierres de couvantine
<i>Origine des pierres :</i>
<i>Taille :</i>
<i>Mortier :</i> | ☐ Autre, à préciser :
.....
..... |

J'ai lu les fiches conseil 1 et 2 et je m'engage à respecter les éléments présentés dans cette fiche.

Le/...../20.....

Signature(s)



Fiche conseil n°1

Utilisation de mortier : la chaux exclusivement

Traditionnellement, les murs construits dans le vignoble sur le territoire des Climats étaient construits exclusivement en pierres calcaires, sans utilisation de mortier. Par usage et avec le développement de techniques de maçonneries, des mortiers de chaux ont été utilisés sur les murs de clos ou murs de soutènement, que ce soit pour des critères esthétiques ou physiques. Ces techniques font parties du patrimoine des Climats et sont le témoin de savoir-faire traditionnels.

Le Fonds Patrimoine viticole se veut l'expression de ce savoir-faire et accompagne les porteurs de projets pour la restauration d'ouvrages en pierres sèches ou en pierres maçonnées à la chaux.



Dans le cas d'une restauration maçonnée, les pierres doivent être liées et jointoyées entre elles par un mortier de maçonnerie durable, minéral, souple et plastique, capable d'absorber dans le temps les glissements et les dilatations différentielles entre les pierres, imperméable à l'eau mais aussi perméable à la vapeur d'eau, pour éviter l'accumulation d'humidité dans le mur et entre les pierres et pour sécher rapidement.

La chaux est le seul liant capable de conférer toutes ces propriétés aux mortiers de maçonnerie en pierre.

Jamais de ciment avec la pierre !

Les assemblages et les joints réalisés avec un mortier au ciment sont trop durs et rigides, pas assez souples et ils sont imperméables à la vapeur d'eau. Avec les dilatations différentielles et les mouvements infimes des fondations et des murs, les joints se désolidarisent des pierres. Puis l'humidité s'infiltre entre les joints et les pierres, y stagne et gèle en hiver, provoquant des dégradations à la fois des joints et des pierres. Les maçonneries, les joints et les enduits à base de ciment bloquent les échanges hygrométriques entre l'intérieur et l'extérieur du mur en pierres.

In fine, contrairement à l'idée reçue, le ciment, utilisé à la place de la chaux dans les mortiers d'assemblages, les joints ou les enduits, fragilise les murs de pierre en les rendant bien plus sensibles au gel, aux dégradations par les intempéries, aux fissures et aux lézardes.

Il existe différents types de chaux :

- **Les chaux dites « naturelles »**, parmi lesquelles les chaux aériennes (CL) et les chaux hydrauliques naturelles (NHL). Les dernières sont les plus utilisées dans la construction, elles sont issues des calcaires siliceux. Elles procurent au mortier, sans ajout, une 1ère prise hydraulique qui sécurise l'ouvrage réalisé, puis une 2ème prise aérienne qui, par recarbonatation au contact de l'air, donnera à l'enduit toute sa patine.
- **Les chaux dites « artificielles »**, parmi lesquelles la chaux hydraulique naturelle transformée (NHL-Z) : ce sont des chaux « formulées » dont les composants essentiels sont les chaux naturelles et le ciment. Elles sont utilisées surtout dans le bâti neuf.

Les principaux avantages de la chaux naturelle :

- La microporosité de la chaux permet la fabrication d'un mortier perméable à la vapeur d'eau. Elle permet donc d'éviter les condensations, d'expulser l'humidité.
- Elle est imperméable à l'eau de ruissellement et protège le gros œuvre des intempéries.
- Ses remarquables qualités de souplesse et d'élasticité lui permettent de s'adapter parfaitement à de multiples supports, limitant considérablement les fissures.
- La chaux donne sur le plan décoratif un cachet sans égal à un mur. Elle se patine et

Si on ne peut pas exclure catégoriquement toutes les chaux artificielles, certains critères de choix doivent cependant être respectés :

- **La couleur des mortiers visibles** : Les mortiers de chaux visibles devront se marier convenablement à la couleur des pierres : teintes ocres, brunes ou blanc, mais pas gris. La couleur donnée aux joints relève de l'emploi d'un sable en adéquation avec la teinte des pierres et non de l'ajout de colorants artificiels.
- **La proportion de ciment dans les chaux artificielles < 20 %**



Fiche conseil n°2 :

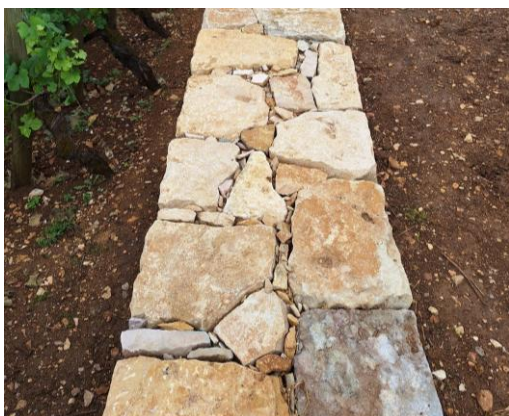
La réalisation des opus en pierres

Pour une restauration traditionnelle d'un mur en pierres, il convient de conserver la couverture d'origine de l'ouvrage : pierres posées en hérisson, couverture en laves, pierres de couvertine, ...

Dans certains cas qu'il convient de démontrer, la finition d'un mur en opus de pierres peut s'avérer être une option envisageable, dans la mesure où cette finition n'altère pas l'intérêt patrimonial de l'ouvrage et où elle s'intègre dans les éléments patrimoniaux bâtis avoisinants ou attenants.

Plusieurs conseils pratiques

➤ Portez une attention particulière au choix des pierres utilisées en couverture.



→ La taille des pierres est importante !

L'objectif est de limiter les joints entre les pierres, zones sensibles de la couverture. Plus les pierres seront grandes et moins les zones de joints seront nombreuses. Il convient de choisir en début de chantier les plus grandes pierres qui serviront à la couverture du mur.

→ La couleur des pierres doit respecter l'unité du mur.

➤ Choisissez le bon mortier.

→ Mortier à la chaux exclusivement (voir fiche n° 1)

→ La **couleur du mortier de chaux** devra se marier convenablement à la couleur des pierres : teintes ocres, brunes, mais pas de gris. La couleur donnée aux joints relève de l'emploi d'un sable en adéquation avec la teinte des pierres et non de l'ajout de colorants artificiels.

➤ Soignez les joints

Les joints seront les plus fins possibles. La couverture du mur est constituée de pierres. Les joints lient les pierres entre elles mais ne constituent pas à eux seuls la couverture du mur.



➤ Evitez les finitions planes

→ Donnez une forme légèrement bombée

La forme légèrement bombée permettra d'éviter l'accumulation d'eau à la surface et favorisera l'écoulement de l'eau à l'extérieur du mur.